



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

AUGMENTER L'ACCÈS, RÉDUIRE LES COÛTS ET AMÉLIORER LES RÉSULTATS...

MAXIMISER LA CONTRIBUTION DES PSYCHOLOGUES AUX SYSTÈMES CANADIENS DE SOINS DE SANTÉ FINANCÉS PAR L'ÉTAT

Énoncé de position de la Société canadienne de psychologie

Approuvé par le conseil d'administration de la SCP le 12 mars 2026

Préparé par

Lesley Graff, Ph. D., C. Psych

Sean Kidd, Ph. D., C. Psych

Giuseppe Alfonsi, Ph. D.

Gordon Asmundson, Ph. D., psychologue agréé

Jacque Cohen, Ph. D., psychologue psychologue agréée

Stephanie Greenham, Ph. D., C. Psych

Sara Hagstrom, Ph. D., C. Psych

Lana Hawkins, Ph. D., psychologue agréée

Lesley Lutes, Ph. D., psychologue agréée

Aiden O'Callahan, M.A.

Jennifer Russell, Ph. D., psychologue agréée

Joanne Savoie, Ph. D., psychologue agréée

Jo Ann Unger, Ph. D., C. Psych



CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

À PROPOS DE LA SCP

La Société canadienne de psychologie est le porte-parole national de la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. La SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés membres d'une profession réglementée au pays, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins de santé mentale aux Canadiens qui en ont besoin. La SCP est l'organisme national d'agrément des programmes de formation professionnelle en psychologie offerts dans toutes les provinces et tous les territoires.

VISION

La SCP a pour ambition de promouvoir une société qui valorise et applique la psychologie scientifique au bénéfice des personnes, des collectivités, des organisations et des peuples.

MISSION

Nous serons au service du public et des membres de la SCP en faisant progresser la psychologie scientifique, la pratique et l'enseignement de la psychologie par la recherche, la défense des intérêts et la collaboration.

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration de cet énoncé de position, le groupe de travail tient à exprimer ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance à Glenn Brimacombe (directeur, politiques et affaires publiques de la SCP) et au Dr Stewart Madon (directeur des affaires professionnelles de la SCP). Ils ont tous deux joué un rôle important en soutenant les discussions et les décisions du groupe de travail, et en y contribuant. Veuillez noter que l'affiliation de chaque membre du groupe de travail est indiquée à l'annexe 1.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ NOTRE
SITE WEB À CPA.CA/FR.**

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Bien que la plupart des gouvernements s'efforcent d'améliorer et d'étendre l'accès aux services de santé mentale et de soutien psychologique financés par l'État, un consensus de plus en plus large se dégage au sein de la population selon lequel ils n'agissent pas assez rapidement en ce qui concerne le niveau de financement, la diversification des modèles de prestation et l'augmentation du nombre de professionnels de la santé mentale. De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux accélèrent le rythme de leurs investissements en matière de santé mentale afin de garantir que les personnes vulnérables puissent bénéficier des soins dont elles ont besoin et auxquelles elles ont droit, au moment où elles en ont besoin. Le coût d'une intervention tardive est considérable : il se traduit par des souffrances persistantes pour les individus, les familles et les communautés, ainsi que par un coût économique croissant lié à la santé mentale, qui se chiffre en milliards de dollars chaque année.

La Société canadienne de psychologie (SCP) affirme avec force que les psychologues constituent une ressource clinique essentielle et sous-utilisée qui doit faire partie intégrante de tout système public de santé moderne, performant et viable. Les psychologues sont les seuls professionnels de la santé mentale spécialisés soumis à une réglementation, à l'exception des médecins, à être dotés d'une large autonomie pour diagnostiquer et traiter les troubles de santé mentale, y compris les dépendances, dans tous les territoires de compétences.

Les psychologues suivent une formation unique et approfondie qui leur permet d'assumer divers rôles afin de répondre aux besoins en matière de santé des patients et de la population; ils fournissent des services fondés sur des données probantes, allant de soins généralistes à des soins spécialisés et avancés pour les personnes souffrant de maladies mentales graves et complexes, de troubles du développement et de problèmes médicaux complexes nécessitant une évaluation et/ou une intervention psychologique. Les psychologues interviennent à tous les niveaux du continuum de soins, depuis l'intervention précoce dans les soins primaires et les milieux communautaires jusqu'aux services de soins aigus et tertiaires en milieu hospitalier, contribuant ainsi de manière significative au renforcement des capacités au sein d'un système de santé intégré et entre ses différentes composantes. Collectivement, les psychologues constituent une ressource essentielle pour le système de santé mentale et la santé générale des Canadiens et des Canadiennes.

Malgré cela, seule une petite partie des psychologues exerce dans les systèmes publics de santé du Canada, ce qui prive la plupart des Canadiens de leur expertise. Afin de mieux répondre aux besoins croissants de la population en matière de santé physique et mentale, les systèmes de santé doivent faire preuve d'une plus grande réactivité : ils doivent s'attacher à **conserver** l'expertise et l'expérience considérables des psychologues dans les hôpitaux, les structures de soins primaires et les structures communautaires, **recruter** des psychologues dans ces structures et **former** la nouvelle génération de ces spécialistes de la santé mentale appartenant à une profession réglementée.

Compte tenu des preuves scientifiques bien établies démontrant l'efficacité clinique des soins psychologiques, la SCP exhorte les décideurs à accélérer le rythme des innovations systémiques, lesquelles doivent notamment passer par l'intégration et l'augmentation du nombre de psychologues au sein de nos systèmes de santé financés par l'État.

Plus précisément, les psychologues ont un potentiel important et inexploité à offrir pour améliorer et élargir l'accès rapide à des services de soins psychologiques et de santé mentale rentables et fondés sur des données probantes au Canada. Cela peut se faire en impliquant davantage les psychologues dans nos systèmes de santé financés par l'État, grâce à des approches de recrutement et de fidélisation plus efficaces.

Dans le but de garantir que les Canadiens et les Canadiennes aient accès en temps opportun à des services psychologiques rentables et fondés sur des données probantes au sein de notre système public de santé, la SCP recommande :

1. Que les gouvernements des provinces et des territoires, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les établissements de soins primaires et les organismes communautaires reconnaissent et tirent parti de la valeur ajoutée que les psychologues apportent aux services de santé, en particulier lorsqu'ils travaillent dans des environnements performants qui mettent à profit leur formation unique et leur expertise spécialisée, en : (a) leur permettant de prendre des décisions de manière autonome dans l'ensemble de leur champ de pratique; (b) les intégrant en tant que leaders capables de renforcer les capacités des équipes interdisciplinaires grâce à leurs connaissances spécialisées en matière d'évaluation, de diagnostic différentiel et de psychothérapie, du niveau général au niveau avancé, afin de gérer les cas complexes, la réadaptation, l'élaboration de programmes, ainsi que l'innovation et l'évaluation en matière de recherche.

Dans nos systèmes publics de santé, les psychologues sont une ressource sous-évaluée et sous-utilisée, et cela doit changer.

Compte tenu des difficultés manifestes en matière de capacité auxquelles les systèmes de santé sont confrontés dans leur ensemble, et qu'ils continueront de rencontrer dans un avenir prévisible à tous les niveaux (hôpitaux, soins primaires et soins de proximité), auxquelles s'ajoute le problème de l'accès limité ou restreint aux services de santé mentale, il est essentiel que les psychologues participent davantage aux systèmes publics de santé et aient la possibilité d'exercer leur profession dans toute l'étendue de leurs compétences. Cela permet non seulement d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé, mais aussi de renforcer la satisfaction professionnelle, ce qui favorise la fidélisation du personnel.

Le champ de pratique complet couvre la prise de décision autonome en matière d'évaluations cliniques, de diagnostic différentiel et de mise en œuvre de traitements psychologiques fondés sur des données probantes. Il intègre également le recours aux compétences approfondies des psychologues dans le domaine de la recherche pour mettre au point et évaluer des innovations dans les soins cliniques et la prestation de services, ainsi que la mise à profit de leur expertise spécialisée pour la consultation en équipe et le renforcement des capacités d'autres professionnels de la santé.

La portée de la pratique et l'expertise des psychologues améliorent les résultats cliniques dans un large éventail de contextes de prestation de services, allant des programmes de santé mentale (p. ex. unités de psychiatrie pour patients hospitalisés, programmes de traitement des troubles de l'alimentation, programmes pour les personnes souffrant de blessures de stress professionnel, cliniques spécialisées dans le trouble bipolaire, cliniques spécialisées dans les troubles anxieux, programmes de prise en charge de la psychose précoce, équipes de suivi d'intensité flexible [SIF]) jusqu'aux programmes médicaux (p. ex. équipes de chirurgie bariatrique, équipes de santé cardiovasculaire, équipes spécialisées dans les troubles du sommeil), programmes de réadaptation (p. ex. programmes de prise en charge des lésions cérébrales acquises, programmes de récupération à la suite d'un AVC).

Les possibilités de renforcer la capacité du système de santé en optimisant le recours aux psychologues en tant qu'experts de la psychothérapie sont nombreuses; en outre, la formation d'autres professionnels de la santé mentale à la prise en charge efficace, par des thérapies structurées et fondées sur des données probantes, des problèmes de santé mentale courants permettrait d'élargir plus rapidement l'accès à des traitements efficaces.

Les systèmes publics de santé qui réservent du temps pour ces activités améliorent non seulement la fidélisation des psychologues, mais génèrent également un meilleur rendement de l'investissement, car les connaissances spécialisées de chaque psychologue atteignent plus de patients par l'entremise des cliniciens qu'ils forment et

des programmes qu'ils élaborent. De plus, on peut tirer parti de la solide formation en recherche des psychologues pour mesurer et évaluer les indicateurs clés de performance, ainsi que pour améliorer la prestation des services et les résultats cliniques à l'échelle du système.

Constatant le chevauchement et la complémentarité des compétences avec les psychiatres dans les professions de la santé mentale, les psychologues sont bien placés pour évaluer et trier les patients aiguillés pour un diagnostic, et pour fournir des thérapies ciblées, souvent de première ligne, pour des tableaux cliniques modérés et graves, réduisant ainsi les temps d'attente dans le flux de patients psychiatriques.

Enfin, les psychologues jouent un rôle intégratif essentiel dans l'ensemble du système de soins de santé. Leur expertise stimule l'amélioration de la qualité, les soins basés sur des mesures, la science de l'application des connaissances et l'évaluation de programmes, des rôles essentiels à l'avancement de l'innovation dans le système de santé. Ils constituent une ressource consultative pour les équipes de soins primaires et les programmes communautaires, contribuant ainsi à harmoniser les soins tout au long du continuum de soins et à renforcer les parcours cliniques. Ils renforcent les capacités du système en formant et en encadrant des stagiaires en psychologie ainsi que des collègues issus d'autres disciplines. Pour ces raisons, les psychologues hospitaliers doivent être reconnus non seulement comme des spécialistes cliniques, mais aussi comme des atouts systémiques essentiels à la transformation du système de santé..

Pour concrétiser ces possibilités, il est indispensable de s'attaquer aux principaux obstacles structurels :

1) nombre insuffisant de postes de psychologues financés; 2) difficultés à attirer ou à fidéliser des psychologues dans les systèmes publics de soins de santé en raison des disparités de rémunération; 3) intégration non cohérente dans les équipes interdisciplinaires; 4) sous-utilisation des capacités et du potentiel des psychologues. Si rien n'est fait, la participation des psychologues au système public de santé ne s'améliorera pas, ce qui imposera une charge supplémentaire aux médecins généralistes et aux psychiatres, et allongera inutilement les délais d'attente pour les patients qui auraient besoin d'une prise en charge rapide.

2. Que les gouvernements des provinces et des territoires, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les prestataires de soins primaires et les organismes communautaires améliorent les conditions d'exercice et les infrastructures afin de retenir les psychologues dans leur milieu de travail et d'optimiser le rendement de l'investissement dans les services psychologiques, en veillant à ce que les interventions fondées sur des données probantes réalisent pleinement leur potentiel en matière de réduction des coûts et d'amélioration des résultats.

Compte tenu des vives inquiétudes suscitées par la pénurie actuelle et prévue de professionnels de la santé, notamment de psychologues, il est essentiel que les pouvoirs publics investissent dans notre atout le plus précieux en matière de santé, à savoir le personnel. En ce qui concerne les conditions de travail dans les systèmes publics de santé, un certain nombre d'aspects connexes doivent être pris en compte pour mobiliser et soutenir efficacement les psychologues du secteur public. Il s'agit notamment de :

- **La culture organisationnelle :** lorsqu'ils sont habilités à exercer pleinement leur champ d'activité, les psychologues, en tant que professionnels de la santé spécialisés, peuvent fournir des services autonomes de diagnostic et de traitement, ainsi que des services de consultation visant à élargir la portée clinique et des activités de renforcement des capacités destinées à améliorer les compétences globales du personnel. Une culture organisationnelle qui valorise les compétences professionnelles des psychologues et qui garantit les ressources et les infrastructures nécessaires à l'optimisation des soins cliniques contribuera à attirer les psychologues vers ce secteur public. À titre d'exemple, les psychologues, tout comme les médecins, peinent à optimiser le temps consacré aux soins cliniques compte tenu de leur importante charge administrative, et bénéficieraient d'exigences administratives simplifiées, d'un soutien administratif suffisant et d'un accès à des outils permettant d'améliorer l'efficacité de la documentation clinique.

- **Les possibilités d'avancement** : les psychologues peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'évaluation des services cliniques, en proposant de nouveaux modèles de soins, en lançant des innovations cliniques et en évaluant la performance du système, lorsqu'ils ont l'occasion de le faire et disposent du soutien nécessaire. Ces occasions offrent une créativité et une flexibilité qui peuvent séduire les psychologues expérimentés et présentent également des avantages évidents pour le système de santé. Il existe d'excellents exemples du rôle moteur joué par des psychologues dans la conception, la mise en œuvre, la formation et l'évaluation d'un nouveau modèle de soins, notamment le Programme de psychothérapie structurée de l'Ontario, le programme de rééducation cognitive de la Colombie-Britannique appelé Cognitive Remediation Training Advanced Practice et le programme « Return to Sleep » du Manitoba.
- **Une rémunération juste et raisonnable** : la rémunération des psychologues cliniciens titulaires d'un doctorat dans le système public de santé est bien inférieure à celle des autres professionnels de la santé titulaires d'un doctorat, malgré des années de formation et des champs de pratique similaires. Cette disparité est encore plus marquée lorsqu'on compare les revenus des professionnels du secteur privé à ceux du secteur public, sachant que les revenus nets des psychologues du secteur privé sont généralement plus de deux fois supérieurs. Pour que les systèmes publics de santé attirent et retiennent un plus grand nombre de psychologues, il faut s'engager en faveur de l'équité au sein de ces systèmes et réduire l'écart entre les secteurs public et privé.

Une rémunération juste peut jouer un rôle essentiel dans le recrutement initial et la fidélisation à long terme des psychologues dans nos systèmes publics de soins de santé. Des données récentes indiquent que le taux de postes vacants de psychologues s'est aggravé dans plusieurs hôpitaux et régions sanitaires canadiens, augmentant de 20 à 40 %, voire plus, dans certains territoires de compétences. Partout au pays, les systèmes de santé ont recours à des mesures incitatives très généreuses pour recruter des médecins, et ce n'est que récemment qu'ils ont commencé à mettre en place des mesures incitatives modestes pour recruter et fidéliser les psychologues.

En ce qui concerne la psychologie, l'écart entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé est considérable. En conséquence, de plus en plus de psychologues envisagent de quitter le secteur public ou l'ont déjà fait. Pour que les gouvernements soient en mesure de fournir des soins psychologiques en temps opportun à la population, il est essentiel que les psychologues reçoivent une rémunération concurrentielle pour le travail qu'ils font.

- 3. Que les gouvernements des provinces et des territoires, avec le soutien du gouvernement fédéral, renforcent la formation des psychologues et la capacité des infrastructures afin de répondre aux besoins de la population. Le nombre de places de formation pour les psychologues n'a pas suivi la croissance démographique ni les besoins en matière de santé.** Il sera important que les gouvernements des provinces et des territoires augmentent leurs investissements dans les programmes de doctorat et de résidence afin d'accroître le nombre de psychologues diplômés qui exerceront dans les systèmes publics de santé. Il s'agira notamment de veiller à ce que les hôpitaux, les centres de soins primaires et les organismes communautaires disposent des capacités et des infrastructures nécessaires pour proposer des stages cliniques et tirer parti d'une immersion précoce afin d'attirer des candidats à l'emploi après l'obtention de leur diplôme. Cela comprend également la nécessité de veiller à ce que les programmes de formation agréés en psychologie disposent des ressources (c.-à-d. du corps professoral et des infrastructures) nécessaires pour former des cohortes plus importantes de diplômés en psychologie.

Les programmes de doctorat en psychologie (D. Psy.) proposent un parcours de formation accéléré, avec une réduction de 30 % de la durée de la formation (soit cinq ans au lieu de sept ans après l'obtention du baccalauréat), grâce à un programme professionnel ciblé permettant d'acquérir les compétences cliniques de base tout en conservant l'étendue essentielle de la formation nécessaire à la prestation de services spécialisés. Ce modèle d'école professionnelle de psychologie, proposé en parallèle avec les programmes de doctorat basés sur le modèle du clinicien-chercheur ou du scientifique-praticien (Ph. D.) tire parti de l'infrastructure universitaire existante et offre une approche innovante pour augmenter l'offre de psychologues..

À la suite de l'annonce récente du gouvernement fédéral relative à la création d'un Fonds pour les infrastructures de santé doté de 5 milliards de dollars, la SCP estime que les deux ordres de gouvernement ont là l'occasion de collaborer, les ministères de la Santé et de l'Éducation des provinces et des territoires devant jouer un rôle moteur à cet égard.

- 4. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autorités sanitaires, les hôpitaux, les prestataires de soins primaires et les organismes communautaires trouvent des moyens de continuer à intégrer la recherche en psychologie afin de favoriser l'amélioration de la qualité, l'accès aux soins, la rentabilité des résultats cliniques et la responsabilisation. Les psychologues, en particulier ceux qui ont fait des études de doctorat, ont reçu une formation en recherche plus approfondie que dans toute autre discipline réglementée du secteur de la santé.** Grâce à cette formation approfondie, les psychologues sont particulièrement bien placés pour : (a) synthétiser et appliquer les données scientifiques actuelles dans divers contextes de soins et pour des patients présentant différents degrés de complexité, en veillant à ce que les diagnostics soient précis et que la prestation des soins soit à la pointe des connaissances et la plus efficace possible; (b) diriger et mettre en œuvre des programmes de recherche et d'évaluation rigoureux afin de garantir que les soins prodigués soient efficaces, efficaces, adaptés à la culture et accessibles, et qu'ils optimisent la sécurité, la qualité, l'efficacité et la responsabilité dans un contexte de ressources limitées; (c) communiquer les résultats de la recherche et de l'évaluation au gouvernement, aux dirigeants du système et au public afin d'améliorer la sensibilisation aux enjeux politiques clés, à la pratique clinique et à la performance globale du système.
- 5. Que les associations provinciales et territoriales de psychologie, appuyées par la Société canadienne de psychologie, sensibilisent davantage le public au rôle et à l'impact bénéfique des psychologues sur les résultats cliniques individuels et systémiques au sein des systèmes publics de santé, notamment :**
- (a) évaluation, diagnostic et intervention visant à prévenir les troubles mentaux, les troubles du développement et les dépendances, à en réduire l'impact et/ou à faciliter le rétablissement des personnes qui en souffrent;**
 - (b) prise en compte des aspects psychologiques qui permettent de prévenir les maladies, d'améliorer les résultats thérapeutiques en cas de maladie ou de blessure, et de favoriser la santé, le bien-être et les changements de comportement;**
 - (c) travail au sein des services de soins de santé intégrés pour améliorer l'accès et les résultats.**

Étant donné que l'organisation, la gestion, le financement et la prestation des services de santé relèvent en grande partie de la compétence des provinces et des territoires, à l'exception des populations relevant du gouvernement fédéral, les associations provinciales et territoriales de psychologues ont un rôle de premier plan à jouer, avec le soutien de la SCP, pour mobiliser les gouvernements – notamment les ministres, les sous-ministres, les hauts responsables politiques et les hauts fonctionnaires concernés – ainsi que les hauts dirigeants des organismes de santé, y compris les hôpitaux, les autorités sanitaires, les organismes de soins primaires et les organismes de santé communautaires, sur toute une série de questions stratégiques.

L'un des éléments clés de cette mobilisation consiste à veiller à ce que ces groupes de décideurs aient une vision claire du rôle, de l'impact positif et du potentiel que représentent les psychologues pour nos systèmes de santé. Dans le même temps, les associations de psychologues ont à la fois la possibilité et le devoir de jouer un rôle de premier plan pour sensibiliser et informer le public et les médias sur l'étendue du rôle des psychologues et sur leur impact positif. En complément de ce rôle de premier plan, la SCP continuera de veiller à ce que la voix de la psychologie soit entendue par le gouvernement fédéral et ses organismes connexes.

En conclusion, les objectifs du présent rapport sont triples : (1) s'assurer qu'un plus grand nombre de décideurs et le public comprennent mieux le rôle et les répercussions bénéfiques des psychologues au sein de nos systèmes publics de soins de santé; (2) trouver des solutions stratégiques avant-gardistes qui encouragent les psychologues et leur permettent d'exercer dans ces contextes en utilisant toute l'étendue de leurs compétences, ainsi que de fournir des soins rentables, adaptés à la culture et fondés sur des données probantes au plus grand nombre de Canadiens qui ont besoin d'une évaluation, d'un diagnostic et d'un traitement; (3) fournir un cadre aux organismes de santé financés par l'État là où le savoir-faire et l'expérience des psychologues peuvent façonner des changements significatifs et y contribuer.

Les psychologues ont beaucoup à apporter pour relever les défis liés aux capacités du système de santé et faire face à la crise actuelle de la santé mentale. Les psychologues apportent un bénéfice public considérable en fournissant des soins rentables et fondés sur des données probantes qui soulagent la souffrance, améliorent la santé, génèrent des gains d'efficacité importants dans les soins de santé et soutiennent une société plus saine et plus productive. La psychologie est une profession de la santé fortement axée sur la collaboration; lorsqu'ils exercent au sein du système public de santé, les psychologues relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics, des autorités sanitaires, des hôpitaux ainsi que des organismes de soins de première ligne et des organismes communautaires.

Consciente que les discussions en cours sur l'accélération de la transformation du système de santé mentale se dérouleront en grande partie à l'échelle des provinces et des territoires, la SCP se réjouit de pouvoir rencontrer les gouvernements et les responsables du système de santé, et est impatiente d'appuyer les associations provinciales et territoriales de psychologues dans la poursuite de leurs discussions et de leurs actions en matière de politiques.

ANNEXE 1

AFFILIATIONS DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Lesley Graff, Ph. D., C. Psych. Coprésidente du groupe de travail sur les psychologues du secteur public. Cheffe de service et responsable provinciale de la spécialité médicale – psychologie clinique de la santé, Soins communs – Winnipeg (Manitoba).

Sean Kidd, Ph. D., C. Psych. Coprésident du groupe de travail sur les psychologues du secteur public. Scientifique principal, chef de division – psychologie. Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) – Toronto (Ontario).

Giuseppe Alfonsi, Ph. D. Responsable des sites pour adultes, Département de psychologie, Centre universitaire de santé de Montréal (CUSM) – Montréal (Québec)

Gordon Asmundson, Ph. D., psychologue agréé. Professeur et responsable, Département de psychologie, Université de Regina, Regina (Saskatchewan).

Jacquie Cohen, Ph. D., psychologue agréée. Responsable provinciale de la formation et de l'éducation, santé mentale et dépendances, Nova Scotia Health – Halifax (Nouvelle-Écosse).

Stephanie Greenham, Ph. D., C. Psych. Responsable clinique de l'unité de santé mentale pour patients hospitalisés et responsable de la pratique professionnelle en psychologie. Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario (CHEO) – Ottawa (Ontario).

Sara Hagstrom, Ph. D., C. Psych. Directrice de la formation au sein du Northern Ontario Psychology Internship Consortium (NORPIC) et responsable régionale de la pratique clinique et de la formation pour le Nord-Ouest de l'Ontario (St. Joseph's Care Group) au sein du Programme de psychothérapie structurée de l'Ontario (PSO) – Thunder Bay (Ontario).

Lana Hawkins, Ph. D., psychologue agréée. Responsable principale de la pratique et directrice provinciale de la pratique, psychologie, Alberta Health Services (AHS) – Edmonton (Alberta).

Lesley Lutes, Ph. D., psychologue agréée. Professeure et directrice de la formation clinique, département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique, campus Okanagan – Kelowna (Colombie-Britannique).

Aiden O'Callahan, M.A., représentant des étudiants diplômés au sein de la Section des psychologues en milieu hospitalier et en centres de santé de la SCP – Kelowna (Colombie-Britannique).

Jennifer Russell, Ph. D., psychologue agréée. Responsable de la pratique en santé mentale et toxicomanie, Strategic Clinical Network, Island Health – Île de Vancouver (Colombie-Britannique).

Joanne Savoie, Ph. D., psychologue agréée. Directrice de la formation au Centre de réadaptation Stan Cassidy – Fredericton (Nouveau-Brunswick).

Jo Ann Unger, Ph. D., C. Psych. Représentante du Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP). Directrice de la représentation des intérêts, Manitoba Psychological Society (MPS). Cheffe de section et cheffe de la pratique clinique, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie clinique de la santé, Soins communs – Winnipeg (Manitoba).